

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

 Version: 3.1
 Date de révision 20.10.2009

Date d'impression 20.10.2009

OXYFLY

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Numéro de la substance : 000070002229
 NAH Code de la substance : A-20047 A
 Nom commercial : OXYFLY
 Nom du produit : LAMBDA-CYHALOTHRIN 10 CS

Société : Novartis Animal Health Inc.
 Schwarzwaldallee 215
 CH - 4058 Basel
 Suisse

Téléphone : +41616971111
 Personne de contact : Téléphone (heures bureau) +41 61 697 30 65
 Adresse e-mail : msds.nah@novartis.com

Information d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : **Téléphone (24 h) +41 61 696 33 33**
 : **Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT): Tél. 145 (24 h)**
 Information d'urgence : concernant le transport, voir numéros de téléphone dans les documents de transport concernant le stockage, voir numéros de téléphone de l'organisation locale Novartis

2. IDENTIFICATION DES DANGERS



Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Dangers pour la santé : Nocif par inhalation.
 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 Peut provisoirement provoquer des démangeaisons, picotements, brûlures ou engourdissements de la peau exposée (paresthésie).
 Danger pour l'environnement en cas d'accident : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Classe chimique : Pyrethroid
 Utilisation : Insecticide
 Type de la préparation : Suspension de capsule
 Matière active : AHC 137147 Lambda-Cyhalothrin

Composants dangereux

| Dénomination | No.-CAS | Symbole(s) | Phrase(s) R | Concentration (% w/w) |
|---|------------|------------|---------------------------------|-----------------------|
| Lambda-Cyhalothrin | 91465-08-6 | T+, N | R21, R25, R26, R50/53 | 9.68 |
| solvent naphtha (pétroleum), light aromatic | 64742-95-6 | Xn, N | R10, R37, R51/53, R65, R66, R67 | > 5.00 - < 10.00 |
| 1,2-benzisothiazol-3-one | 2634-33-5 | Xn, N | R22, R38, R41, R43, R50 | > 0.00 - < 1.00 |
| 1,2-propanediol | 57-55-6 | | | > 5.00 - < 10.00 |

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
 Inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Appeler un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

 Version: 3.1
 Date de révision 20.10.2009

Date d'impression 20.10.2009

OXYFLY

- Contact avec la peau** : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Appeler immédiatement un médecin.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Avis aux médecins**
- Symptômes d'intoxication** : Paresthésies
picotement
engourdissement
- Risques** : En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

: Les signes de paresthésie observés suite à un contact cutané (démangeaisons, picotements, brûlures ou engourdissements) sont passagers et peuvent durer jusqu'à 24 heures.
- Antidote** : Aucun antidote spécifique connu! Appliquer une thérapie symptomatique.
- Traitement** : IN CASE OF INGESTION: avoid vomiting (danger of pulmonary aspiration).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Combustibilité** : oui
- Moyen d'extinction approprié** : Moyen d'extinction - pour les petits feux
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

: Moyen d'extinction - pour les grands feux
Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction non-appropriés** : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire** : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). Les produits de combustions sont toxiques et/ou irritants.
: Empêcher par des moyens appropriés que les moyens d'extinction s'écoulent de façon incontrôlée ou s'infiltrent dans le sol.
: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Risques d'incendie d'après SPI (Suisse)** : F3 L PN1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

 Version: 3.1
 Date de révision 20.10.2009

Date d'impression 20.10.2009

OXYFLY

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Méthodes de nettoyage** : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
 Éviter la contamination des eaux et des canalisations.
 Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
 Recueillir la substance dans des récipients bien fermés et spécialement marqués.
 Éliminer les déchets chimiques en les incinérant dans une installation agréée à cet effet.
 Traiter les surfaces souillées avec de l'eau.
 Récupérer le liquide de lavage dans un récipient, afin de ne pas polluer les eaux, ni la nappe phréatique, ni les canalisations. Rincer ensuite avec beaucoup d'eau.
 Si la terre est fortement souillée, elle doit être enlevée.
 Le produit échappé n'est plus réutilisable et doit être détruit.
 Si l'élimination est impossible sans risque, prendre contact avec le fabricant ou le représentant local.
- Conseils supplémentaires** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précautions pour la manipulation sans danger** : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
 Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 Équipement de protection individuel, voir section 8.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- : En plus des mesures prises en général dans la production chimique pour assurer un remplissage et dosage sans éclaboussures (y.c. une installation mobile d'aspiration) des mesures de protection personnelles sont recommandées en cas de contact possible avec le produit.
 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Stockage

- Précautions pour le stockage en commun** : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Novartis classe de stockage** : 9
- Température de stockage** : min. > 0 °C - max. < 35 °C
- Autres données** : Conserver hors de la portée des enfants.
 Produit à stocker dans les récipients d'origine clos.
 Protéger de la lumière directe du soleil.
 Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
 Protéger du gel.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Dénomination | No.-CAS | Limite(s) d'exposition | Remarques |
|---|------------|------------------------|---|
| Lambda-Cyhalothrin | 91465-08-6 | 0.04 mg/m ³ | Recommandation du fournisseur. 8 h TWA Peau |
| solvent naphtha (petroleum), light aromatic | 64742-95-6 | 100 mg/m ³ | Recommandation du fournisseur. 8 h TWA |

- Mesures de protection** : Lors du travail avec ou près de ce produit, suivez les mesures de précaution préconisées par l'évaluation des risques profession
- : L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir priorité sur l'utilisation d'équipement de protection individuelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

 Version: 3.1
 Date de révision 20.10.2009

Date d'impression 20.10.2009

OXYFLY

Équipement de protection individuelle

Manipulation ouverte

- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| Protection respiratoire | : | En cas de forte exposition aux nuisances, porter: Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Protection des mains | : | Gants résistants aux produits chimiques Type: Caoutchouc nitrile Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. |
| Protection des yeux | : | Lunettes de sécurité |
| Protection de la peau et du corps | : | Vêtement de protection |
| Mesures d'hygiène | : | Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Changer de vêtements. Nettoyer soigneusement avec de l'eau savonneuse ou avec du bicarbonate de soude les appareils et objets souillés. Nettoyer soigneusement tout l'équipement de protection. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | | |
|------------------------|---|---|
| Forme | : | liquide, capsule suspension |
| Couleur | : | blanc - brun clair |
| Odeur | : | phénolique |
| Densité | : | 1.047 gcm ³ à 20 °C |
| pH | : | 4 - 8 à 25 °C pH (médium): dispersion dans l'eau déionisée - 1 % |
| Point d'éclair | : | > 97 °C à 100.9 kPa |
| Viscosité, dynamique | : | 79.5 - 448 mPa.s à 20 °C 58.1 - 334 mPa.s à 40 °C |
| Miscibilité dans l'eau | : | miscible |
| Propriétés comburantes | : | non oxydant |
| Pression de vapeur | : | donnée non disponible |
| Sensibilité aux chocs | : | non explosif |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | | |
|-------------------------------------|---|---|
| Réactions dangereuses | : | Aucun à notre connaissance. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Stabilité chimique | : | Stable dans des conditions normales. |
| Produits de décomposition dangereux | : | Combustion ou décomposition thermique développent des vapeurs toxiques et irritantes. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 3.1

Date de révision 20.10.2009

Date d'impression 20.10.2009

OXYFLY

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë** : DL50 > 5,000 mg/kg
 Espèces: rat
- Toxicité aiguë par inhalation** : CL50 > 4.62 mg/l
 Espèces: rat
 Durée d'exposition: 4 h
- Toxicité dermale aiguë** : DL50 > 4,000 mg/kg
 Espèces: rat
- Irritation de la peau** : légère
 Espèces: lapin
 Remarques: Peut provisoirement provoquer des démangeaisons, picotements, brûlures ou engourdissements de la peau exposée (paresthésie).
- Irritation des yeux** : Irritation légère des yeux
 Espèces: lapin
- Sensibilisation** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 Remarques: Dérivé des composants.
- Information supplémentaire** : N'a pas montré d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes lors des expérimentations animales.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

- Toxicité pour le poisson** : CL50 env. 0.004 mg/l
 Espèces: Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
 Durée d'exposition: 96 h
 Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) et des excipients
- Toxicité pour daphnie** : CE50 0.004 mg/l
 Espèces: Daphnia magna (Daphnies)
 Durée d'exposition: 48 h
 Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) et des excipients
- Toxicité pour les algues** : EBC50 > 10 mg/l
 Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata (green algae)
 Durée d'exposition: 96 h
 Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) et des excipients
- : ERC50 > 10 mg/l
 Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata (green algae)
 Durée d'exposition: 96 h
 Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) et des excipients

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

- Bioaccumulation** : Le potentiel de bioaccumulation pour la substance est élevé.
- Stabilité dans l'eau** : La substance n'est pas persistant dans l'eau.
- Stabilité dans le sol** : La substance n'est pas persistant dans le sol.
- Information supplémentaire** : La substance est immobile dans le sol.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit** : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Emballages contaminés** : Vider les restes. Récipients à rincer 3 fois. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 3.1

Date de révision 20.10.2009

Date d'impression 20.10.2009

OXYFLY
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport Condition : Transport et stockage intermédiaire <=40°C

ADR/RID

 Numéro ONU : 3082
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 No. Etiquetage : 9 E
 No de danger : 90
 No de CEFIC : 90GM6-III
 Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,LIQUIDE,N.S.A.
 Information additionnelle : (LAMBDA-CYHALOTHRIN AND SUBSTITUTED BENZENOID HYDROCARBONS)

IMDG

 Numéro ONU : 3082
 Classe : 9
 No EMS : aucun(e)
 Groupe d'emballage : III
 No. Etiquetage : 9 E
 Polluant marin : Polluant marin
 Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,LIQUIDE,N.S.A.
 Information additionnelle : (LAMBDA-CYHALOTHRIN 10% and SUBSTITUTED BENZENOID HYDROCARBONS)

ICAO/IATA

 Numéro ONU : 3082
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 No. Etiquetage : 9 E
 Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,LIQUIDE,N.S.A.
 Information additionnelle : (LAMBDA-CYHALOTHRIN AND SUBSTITUTED BENZENOID HYDROCARBONS)

Livraison par poste - Suisse : 2 sous restriction "Quantité limitée"

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
Étiquetage selon les Directives CE (Suisse)

 Composants dangereux : Lambda-Cyhalothrine
 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
 Symbole(s) : Xn Nocif
 N Dangereux pour l'environnement
 Phrase(s) R : R20 Nocif par inhalation.
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 Phrase(s) S : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
 S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 S23 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
 S24 Éviter le contact avec la peau.
 S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
 S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

 Version: 3.1
 Date de révision 20.10.2009

Date d'impression 20.10.2009

OXYFLY

| | | |
|---|---|---|
| Note | : | La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE. |
| Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales | : | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |
| Règlement national | | |
| Seuil quantitatif (Suisse - OPAM) | : | 2,000 kg |

16. AUTRES DONNÉES

| Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3 | |
|---|--|
| R21 | : Nocif par contact avec la peau. |
| R25 | : Toxique en cas d'ingestion. |
| R26 | : Très toxique par inhalation. |
| R50/53 | : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R10 | : Inflammable. |
| R37 | : Irritant pour les voies respiratoires. |
| R51/53 | : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R65 | : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R66 | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| R67 | : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
| R22 | : Nocif en cas d'ingestion. |
| R38 | : Irritant pour la peau. |
| R41 | : Risque de lésions oculaires graves. |
| R43 | : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R50 | : Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.